

Bretagne

« Enfin, on peut pêcher l'ormeau légalement ! »

vendredi 19 février 2010



Arrivée détendue de l'équipage, hier soir, les plongeurs ont même croisé les agents des Affaires maritimes, qui apprécient cette légalisation de la pêche aux ormeaux.
David Adémas

Deux plongeurs ont troqué le stress de la pêche illícite contre une licence en bonne et due forme. La baie de Saint-Brieuc était la dernière à ne pas encore en avoir délivré.

L'histoire

Le petit bateau en aluminium rentre au port, dans la lumière contrastée du grain qui menace. En combinaison de plongée, les deux marins à bord s'approchent du quai, où sont sagement alignés les chalutiers de Saint-Quay-Portrieux. La marchandise qu'ils ont déniché dans les profondeurs des Îles Saint-Quay, ce jeudi après-midi, est précieuse.

« Des ormeaux, il y en a dans la baie. Des comptages indiquent que le stock s'est bien reconstitué, depuis la maladie qui les avait décimés il y a dix ans. » Stéphane Ferré vient de décrocher une licence pour pêcher les ormeaux en plongée, dans la baie de Saint-Brieuc.

Des licences pour prélever la fameuse oreille-de-mer, il y en a d'autres le long du littoral breton. Mais, dans cette baie où est pêchée la coquille saint-jacques, les pêcheurs redoutent la pêche de la coquille en plongée. **« Ça explique pourquoi à Saint-Malo, Paimpol ou ailleurs, les comités locaux des pêches avaient autorisé des licences de plongée et pas chez nous »**, explique Stéphane Ferré.

Tabou

Résultat : l'ormeau était pêché en plongée illégalement. En braconnage pour parler clair, même si le sujet demeure tabou. **« Tout le monde savait que ça existait, mais on ne voulait pas l'accepter. »** Stéphane Ferré ne le cache pas, à l'occasion il faisait partie de ces « bracos ». **« Il faut vivre. Je le faisais par passion. »** Il rêvait de pouvoir exercer cette pêche au grand jour, mais se heurtait au veto du comité local des pêcheurs professionnels.

Jusqu'à sa rencontre avec Alain Coudray, président du comité local, élu il y a un an à Saint-Quay-Portrieux : **« Je lui ai fait part de mon projet, il m'a écouté. Cela ne se serait pas fait sans son attitude ouverte et positive. »** Un référendum au sein de la profession a fini par accorder le sésame : deux licences, à Stéphane Ferré et Christian Aillet, également pêcheur à Saint-Quay-Portrieux.

Deuxième débarque hier soir. Les plongeurs sont détendus. En mer, ils ont même croisé et reçu un salut amical des Affaires maritimes. **« Enfin, en baie de Saint-Brieuc, on peut pêcher l'ormeau légalement ! »** lance Christian Aillet. Contents de rentrer, après deux heures de plongée dans une eau à 7°.

La pêche ? « **Bonne mais on a dû rejeter plus de la moitié qui était juste en dessous de la taille. On est très rigoureux sur les 90 mm.** » Pour les deux plongeurs, la logique est simple : « **Il faut légaliser pour éviter le braconnage. Plutôt que d'enfoncer les plongeurs, il vaut mieux leur permettre de travailler honnêtement.** »

Quel débouché pour les ormeaux ? Pour l'instant, la criée. Ils envisagent aussi la vente directe auprès des restaurateurs. « **Et la vente en ligne avec une livraison le lendemain. Ça existe pour l'ormeau d'élevage, pas encore pour le sauvage. L'idéal serait de travailler à la commande. Le site est en cours de création.** »

Marie-Claudine CHAUPITRE.